Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	21
Votants :	26

OBJET :

N°DCM2024-72

Convention de mise à disposition d'un ensemble bâti : 411 Avenue de la République avec l'EPF 74

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt et un novembre à dix-neuf heure le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique SAULNIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 16 juillet 2024, l'EPF74 a acquis, par voie de préemption pour le compte de la commune, un ensemble immobilier comprenant :
- 1 maison à usage d'habitation ;
- 1bâtiment à usage d'atelier-remise ;
- 1 dépendance.

Sur une surface totale de la parcelle de 2 668 m².

Par convention validée par le Conseil Municipal par délibération n° DCM2024-53 du 17/09/2024, l'EPF74 et la commune ont fixé les modalités d'intervention et de portage financier du bien pour une durée de 8 ans.
En complément l'EPF74 propose une nouvelle convention à des fins de surveillance, de sécurisation, de préservation du bien mis à disposition, et également afin de permettre à la commune, si besoin, d'effectuer certains petits travaux préparatoires au projet, ou nécessaires à l'usage du bien durant le portage.
Cette mise à disposition est gratuite et immédiate.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve *la* convention de mise à disposition jointe, à signer avec l'EPF74 pour l'ensemble bâti 411 avenue de la République ;

- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Dominique SAULNIER

